

Chartres, lundi 17 février 2025

CONVOCAION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

Chers(ères) ami(e)s,

Vous êtes cordialement invité(e)s à participer à l'Assemblée Générale de l'Association Hospitalité Chartraine Notre Dame de Lourdes, qui aura lieu le

SAMEDI 22 MARS 2025
à la Visitation, 22 avenue d'Aligre à **CHARTRES** (entrée par le 26)

- 9 h 15 à 9 h 45 : Accueil
- 9 h 45 à 11 h 30 : **Assemblée Générale** :
 - temps de prière, ouverture de la rencontre et présentation de la journée par le président
 - lecture et approbation des rapports d'activité et financier de l'année 2024
 - rapport moral du président
 - réponses aux questions écrites des membres de l'association
 - présentation des candidats pour l'élection au renouvellement partiel du Conseil d'administration
- 11H30 à 12H00 : élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration
- 12H00 à 14H30 : apéritif, déjeuner, proclamation des résultats de l'élection
- 14h30 à 16h00 : intervention autour de Lourdes

***Cette intervention est ouverte aux personnes non-membres de l'Hospitalité qui
souhaiteraient y assister, n'hésitez pas à en parler !***

- 16 h : réunion du Conseil d'administration (élection du bureau), puis présentation du nouveau bureau
- 16 h 30 : Messe à la Chapelle de la Visitation.

Merci de renvoyer votre bulletin réponse AU PLUS TARD le 7 MARS 2025 à Hélène SIMON (cf ci-dessous).

Dans la joie de nous retrouver,

Fraternellement.

Le Président, Baptiste SITAHAR



Pièces jointes :

- a) page 2 : conditions pour participer à l'élection
- b) page 3 : **bulletin-réponse à renvoyer DANS TOUS LES CAS avec le règlement de votre cotisation 2025 et pouvoir** à, le cas échéant, renseigner, signer et faire parvenir au mandataire choisi



CONDITIONS POUR PARTICIPER À L'ÉLECTION DU 22 MARS 2025

POUR PARTICIPER AUX VOTES, il faut être membre de l'Association "Hospitalité Chartraine Notre-Dame de Lourdes", c'est-à-dire à jour de sa cotisation 2024 : *pensez à régulariser, le cas échéant, votre cotisation 2024 et à régler celle de 2025 (montant annuel 15 €).*

VOTES PAR PROCURATION :

- si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, vous pouvez **adresser le pouvoir ci-joint** (page 3 en bas) rempli et signé, à un **mandataire** de votre choix qui y sera présent ;
- pour être mandataire, il faut **être membre** de l'association, à jour de sa cotisation 2024;
- un **membre ne peut pas détenir plus de 3 pouvoirs.**

Liste des membres sortants :

- non rééligibles : Dominique BODIER, Michel de LAFORCADE et Baptiste SITAHAR
- rééligibles ayant déjà fait acte de candidature : Charles NOUVELLON , Marc PETIT

5 postes sont donc à pourvoir : l'Hospitalité a besoin de personnes pour accomplir sa mission : servir auprès des personnes malades, souffrantes et handicapées.

Peut être candidat éligible : tout membre à jour de sa cotisation 2024 et engagé.

Le candidat doit faire acte de candidature par lettre (exposant sa motivation...) adressée au Président **au plus tard vendredi 7 mars 2025** : Baptiste SITAHAR, 6 bis rue du Château, SPOIR, 28630 MIGNIERES

Faire partie du Conseil d'administration de l'Hospitalité, c'est :

- *participer aux réunions du conseil (tous les deux mois) ;*
- *s'investir dans les commissions au choix (matériel, intendance, médicale, animation liturgique, communication...)*
- *aider pour la préparation et l'encadrement des manifestations (pèlerinage, visite aux personnes malades au moment de Noël, journée de printemps...)* ;
- *participer éventuellement à des manifestations extérieures au nom de l'association ;*
- *représenter l'Association dans nos lieux de vie (attention aux personnes malades, participation à la vie de nos doyennés...).*

Faire partie du Conseil d'administration nécessite un certain engagement, mais toujours dans un esprit de fraternité, de bienveillance et de convivialité.

"Être capable de trouver sa joie dans la joie de l'autre, voilà le secret du bonheur", Georges Bernanos

La liste des candidats sera établie par le Bureau et remise à chacun le jour du vote.



HOSPITALITÉ
CHARTRAINE
NOTRE-DAME
DE LOURDES

Assemblée générale de l'HCNDL du samedi 22 mars 2025
BULLETIN-RÉPONSE à faire parvenir **au plus tard 7 mars 2025**
à **Hélène SIMON**, 1 place des tilleuls.ESPIERS. 28310 FRESNAY L'EVEQUE
ou par mail : simon.helene@outlook.fr
ou par mail : hospitalite.chartraine@gmail.com

NOM et Prénom

Adresse, téléphone(s) et mail (*si changement(s)*)
.....

Participera(ont) à la rencontre : OUI ou NON

Déjeunera(ont) : *nombre de personne(s)* :

Joindre à votre réponse les règlements

Soit **par virement** sur le compte de l'Hospitalité :

IBAN : FR7610278372000001011560435 BIC :SWIFT : CMCIFR2A

Soit **par chèques à l'ordre de l'HCNDL** :

un pour votre **cotisation 2024 et 2025 de 15 € par personne** et par an (ne réglez que
15 € par personne, pour 2025, si la cotisation 2024 a déjà été réglée)
un de **16 € par personne** pour la location des locaux, l'apéritif et le déjeuner.

QUESTION(S) AU PRÉSIDENT (*ci-dessous et au verso si nécessaire*) :

ne désire(nt) plus recevoir les courriers de l'Association (merci de cocher cette case si - à
notre grand regret ! - vous ne voulez plus être membre actif de l'association)



**HOSPITALITÉ
CHARTRAINE**
NOTRE-DAME
DE LOURDES

**Assemblée Générale de l'HCNDL du samedi 22 mars 2025
à la Visitation, 22 avenue d'Aligre à CHARTRES**

POUVOIR

Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOM :

- déclare être à jour du paiement de ma cotisation 2024
- OU** règle ma cotisation 2024 de 15€ (chèque ou virement ci-joint à l'ordre de HCNDL)

et donne pouvoir à :

.....

ou à :

.....

pour me représenter à l'assemblée générale de l'HCNDL du 22 mars 2025.

A, le

Signature (précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir")

(À remettre à un des mandataires dont le nom est inscrit ci-dessus ou à transmettre, avec ou sans précision de nom de mandataire, avec le bulletin réponse à Hélène Simon)